

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 26 septembre 2025	N° 2025-452

Convocation du 19 septembre 2025

Aujourd'hui vendredi 26 septembre 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES

M. Max COLES à M. Fabrice MORETTI

Mme Eve DEMANGE à M. Olivier CAZAUX

M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Brigitte BLOCH

Mme Nathalie LACUEY à Mme Françoise FREMY

M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS

M. Thierry MILLET à M. Christian BAGATE

M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC

Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET

M. Michael RISTIC à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY

M. Jean-Baptiste THONY à Mme Camille CHOPLIN

M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Géraldine AMOUROUX

Mme Josiane ZAMBON à M. Alexandre RUBIO

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h45

M. Michel POIGNONEC à partir de 12h40

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250926-lmc1109924-DE-1-1
Date de télétransmission : 03/10/2025
Date de réception préfecture : 03/10/2025
Publié : 03/10/2025

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 26 septembre 2025	Délibération
	Direction de l'Habitat Service Développement de l'habitat	N° 2025-452

Avenants aux conventions de partenariat entre Bordeaux Métropole et l'Office Public de l'Habitat métropolitain Aquitanis - Décision - Autorisation

Madame Andréa KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°2011/10154 du 25 mars 2011, la Communauté urbaine de Bordeaux lançait une convention pour 6 ans (2011-2016) avec l'Office Public de l'Habitat (OPH) Aquitanis. L'objectif poursuivi était de permettre à l'opérateur d'accroître sa capacité financière pour faire face aux enjeux de production du territoire, en s'adossant au plan stratégique du patrimoine de l'époque. Après 2 avenants (en 2015 et 2022 pour prolonger la convention et lisser les objectifs et les montants financiers en conséquence), l'engagement contractuel de Bordeaux Métropole s'est établi à 15.4 M€ pour 3692 logements neufs, et 44.6 M€ pour la réhabilitation de 2912 logements, soit un soutien total de 60 M€.

Par délibération n°2023-458 du 29 septembre 2023, la Métropole a approuvé la nouvelle feuille de route opérationnelle 2023-2026 pour l'OPH, décliné en 10 axes. La participation financière de Bordeaux Métropole s'est établie à 14 millions d'euros pour cette période afin de financer :

- L'ambition énergétique des opérations de réhabilitations de l'OPH représentant 1 071 logements sociaux,
- La relance de la production à hauteur de 400 logements mis en chantier par an,
- L'amplification des opérations de renouvellement urbain
- La prospective de développement et la limitation de la consommation foncière
- La gestion du patrimoine bâti propriété de Bordeaux Métropole géré par Aquitanis.

Les deux avenants proposés aux deux conventions de partenariats précitées portent sur les modalités de versements des subventions d'équipement de Bordeaux Métropole à l'OPH, concernant les subventions à la réhabilitation des logements sociaux.

Il est précisé dans les conventions initiales 2022-2029 et 2023-2026, les modalités de paiement suivantes :

- 60% du montant de la subvention est versé à la réception de l'ordre de service,
- 40% du montant de la subvention est versé à la réception de la DAACT.

Pour tenir compte de l'avancement opérationnel, il est proposé, par avenants annexés au présent rapport, de modifier les modalités de paiement, en accord avec l'OPH, de la manière suivante : les montants de l'acompte et du solde de la subvention seront déterminés sur proposition d'Aquitanis, pour chaque dossier déposé, dans la limite des crédits de paiement annuels inscrits au budget.

Un tableau prévisionnel du rythme des paiements est annexé aux présents avenants.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5211-1 et 5217-2,

VU le Code de la Construction et de l'Habitat (CCH) et notamment l'article L 433-2,

VU le Programme d'orientations et d'actions habitat du PLU (Plan local d'urbanisme) de Bordeaux métropole approuvée le 16 décembre 2016,

VU la délibération n°2022-314 du 24 juin 2022 approuvant la nouvelle convention de délégation des aides à la pierre des parcs public et privé,

VU la délibération n°2011/101154 du 25 mars 2011 décidant des termes de la convention pluriannuelle entre Aquitanis et la Métropole, la délibération n°2015/0208 du 10 avril 2015 portant modification de la convention par l'avenant n°1 et la délibération n°2022-723 du 24 novembre 2022 prorogeant la convention,

VU la délibération n°2023-458 du 29 septembre 2023 approuvant la nouvelle feuille route opérationnelle 2023-2026,

VU la délibération n°2024-53 du 2 février 2024 : Approbation de la 11^{ème} modification du PLU 3.1.

ENTENDU le rapport de présentation

DECIDE

Article 1 : d'approuver les avenants aux conventions de partenariats entre Bordeaux Métropole et Aquitanis 2022-2029 et 2023-2026 portant sur les nouvelles modalités de versement des subventions d'équipement de Bordeaux Métropole ;

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer lesdits avenants ci-annexés, ainsi que tout document intervenant dans ce cadre ou en découlant, et à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de l'opération et de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Madame GAUSSENS, Monsieur GUENDEZ, Monsieur HURMIC, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur PFEIFFER, Monsieur PUYOBRAU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 septembre 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------